



Municipalité régionale  
de comté de Minganie

Mémoire présenté à la  
Commission spéciale  
sur les droits des  
enfants et la  
protection de la  
jeunesse



La MRC de Minganie c'est 8 municipalités dont 7 se répartissent sur un littoral de 270km et la 8<sup>ème</sup> est insulaire.

Ces 8 municipalités abritent 5200 habitants dont 18,5% sont des jeunes de 0 à 19 ans. Le village géographiquement central de Havre-Saint-Pierre compte 65% de la population et concentre la majorité des services de santé et des services publics. La MRC de Minganie partage le territoire avec deux communautés innues pour une population totale d'environ 6500 personnes.

La MRC dénombre 2 commissions scolaires, la commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord qui gère les écoles du continent et la commission scolaire du Littoral dont fait partie Anticosti avec les écoles hors réseau routier. La commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord qui rassemble les écoles du territoire sur le continent est un acteur de proximité important.

La MRC se caractérise par un tissu communautaire faible qui compte 7 organismes communautaires financés par le PSOC (Programme de soutien aux organismes communautaires) et un organisme famille reconnu comme tel par le ministère de la famille, mais ne recevant aucun financement à la mission de base; le Carrefour Famille Minganie.

La MRC fait partie du regroupement de partenaires Minganie en forme dont la mission depuis 2009 est de favoriser les saines habitudes de vie pour les 0-17 ans et leur famille sur le territoire et de travailler sur le développement global des enfants de 0-5 ans. Le regroupement offre des activités de socialisation et de prévention établies par un plan d'action concerté centré sur les besoins des enfants et de leurs familles. Le regroupement s'acharne à être présent sur tout le territoire de la MRC pour rejoindre tous les enfants et leurs familles, peu importe le nombre d'enfants dans les villages. Le regroupement est financé depuis 2009 par Québec en forme et Avenir d'enfants.

Outre les activités du regroupement, les enfants de la MRC et leur famille peuvent également bénéficier chaque année du programme d'action communautaire à l'enfance (PACE), financé par l'Agence de la santé publique du Canada. Le Programme d'action communautaire pour les enfants (PACE) accorde du financement aux groupes communautaires qui font la promotion du développement sain des enfants, de la naissance à six ans, qui sont dans des situations pouvant nuire à leur santé, comme :

- La pauvreté
- La grossesse adolescente
- L'isolement social et géographique
- La consommation de substances
- La violence familiale



Le financement de ce programme est identique depuis 20 ans et permet difficilement d'offrir des activités uniquement sur la moitié du territoire de la MRC. Le regroupement de Minganie en forme comble le vide et offre depuis 10 ans les activités similaires au PACE sur l'autre moitié du territoire.

La MRC de Minganie se caractérise également par l'absence de transport en commun et l'absence de transport quotidien entre l'île d'Anticosti et le littoral, accentuant l'isolement des enfants et de leurs familles.

La commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord favorise le maintien des écoles primaires dans les différents villages. En ce qui concerne l'organisation de l'enseignement du secondaire, la principale école secondaire se situe à Havre-Saint-Pierre. Il y a une école secondaire jusqu'au secondaire 2 à l'est de la Minganie soit Natashquan et Aguanish et à Anticosti puis les jeunes arrivent en secondaire 3 et doivent demeurer à la résidence de l'école pour les jeunes de l'est et en famille d'accueil pour les jeunes d'Anticosti étant donné que la résidence ferme les fins de semaine.

Les jeunes du village de Rivière-au-Tonnerre débutent leur secondaire 1 en demeurant à la résidence du dimanche soir au jeudi soir.

Il y a un CPE à Havre-Saint-Pierre et 1 point de service à Longue-Pointe-de-Mingan dans la partie ouest du territoire. Il y a également plusieurs milieux de garde familiaux reconnus par le CPE. Toutefois certains villages sont dépourvus de service, pas d'école, pas de milieux de garde, pas de CPE, pas d'organismes communautaires.

Le CISSS Côte-Nord a, depuis peu, un poste d'agent de prévention promotion qui effectue des activités de sensibilisation auprès des familles et des enfants sur le territoire, en plus des différents services offerts dans les CLSC.

Le regroupement Minganie en forme permet depuis 10 ans la concertation des organismes importants de la Minganie œuvrant auprès des jeunes et de leurs familles sur le territoire : le centre de santé (CISSS Côte-Nord), la commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord avec une direction d'école, la MRC de Minganie, la maison de la communauté de Port-Menier, le CPE Picassou, la maison des jeunes de Havre-Saint-Pierre, le Carrefour Famille Minganie. L'organisme fiduciaire est actuellement la municipalité de Havre-Saint-Pierre.

La force du regroupement c'est la concertation, la mobilisation des intervenants du milieu autour du même objectif, le travail étroit de partenariat qui permet des collaborations fructueuses et constructives pour les jeunes et leurs familles partout en Minganie. Le regroupement Minganie en forme était financé par Québec en forme et Avenir d'enfants. Il est financé uniquement par Avenir d'enfants jusqu'au 30 juin 2020. Ensuite il disparaît, faute de financement.

Les deux bailleurs de fonds avaient des agents locaux qui travaillaient avec les regroupements et permettaient à des milieux comme le nôtre de faire valoir la réalité territoriale et d'obtenir du financement adéquat pour se déplacer sur l'ensemble du



territoire et aller à la rencontre des enfants des villages et de leur famille, peu importe leur nombre et leur éloignement.

La proximité d'un interlocuteur qui comprend le territoire et la volonté des deux bailleurs de fonds de rejoindre les enfants sur l'ensemble du territoire ont été des ingrédients gagnants permettant d'offrir dans tous les milieux des activités de prévention et de socialisation.

Un autre ingrédient essentiel a été la durée, le financement à long terme a permis au regroupement de persévérer dans les milieux les plus réticents et d'être présent régulièrement en modifiant les manières de faire pour rejoindre les familles dans tous les villages. Ce financement sur du long terme a permis localement d'être présent régulièrement, d'animer régulièrement la mobilisation des intervenants et la concertation, d'être présent régulièrement sur le territoire et de s'adapter aux besoins des enfants et des familles sur le terrain. Ceci a permis d'établir des relations de confiance entre organismes et entre les familles et le regroupement.

Les forces pour offrir des activités de prévention et de socialisation auprès des enfants, des jeunes et de leur famille :

- Services de proximité;
- Financement adéquat à long terme;
- Concertation et mobilisation des acteurs principaux du territoire.

Le premier frein aux activités de socialisation et de prévention des enfants, des jeunes et de leurs familles en Minganie est de façon récurrente, un financement inadapté à la réalité de la région. Un financement trop souvent au prorata du nombre d'enfants sans tenir compte de la complexité territoriale et d'importants déplacements à effectuer pour rejoindre les enfants les plus isolés du territoire. Les objectifs d'atteinte d'un certain nombre dans des milieux où les nombres populationnels sont si petits qu'il est difficile d'atteindre les cibles imposées.

Le second frein est l'application de mesures gouvernementales, de directives ou de programmes à grandeur du Québec sans considération des particularités régionales. Le mur à mur.

Le troisième frein est l'éloignement des services et des centres décisionnels. Plus les centres décisionnels s'éloignent, moins le territoire est compris, car il n'est plus vécu par l'interlocuteur. Moins le territoire est compris et plus les services s'éloignent. Lorsque les services s'éloignent des enfants et des familles alors ils se retrouvent de plus en plus isolés et la société accentue ainsi leur vulnérabilité.

Le quatrième frein est la perte de mobilisation et de concertation des principaux organismes. La réforme du système de santé a été, à l'instar du Québec un tsunami en Minganie. Le réseau de la santé est devenu chaotique et nous n'avons plus d'interlocuteur proche. Le CISSS Côte-Nord est devenu une entité étrangère qui a pourtant le plus grand



pouvoir sur notre territoire. Plus d'interlocuteur, des intervenants perdus ne sachant plus très bien au sein de leur propre organisation qui fait quoi et à qui se référer, une perte complète de mobilisation et de concertation sur le territoire.

Lorsque le système d'éducation et le système municipal qui travaille de pair avec le système de santé ne comprennent plus à qui parler au CISSS et que même les employés ne savent pas à qui se référer au sein de leur propre organisation, les familles les plus vulnérables sont certainement très démunies pour aller chercher les services dont elles ont besoin et sont très isolées.

La réforme a entraîné une diminution de la main d'œuvre et ce n'est pas juste un problème de main d'œuvre actuel et similaire au reste du Québec. Ce problème a aussi été accéléré par la dégradation des conditions de travail au CISSS, le chaos a entraîné une démotivation des employés et les gestionnaires qui sont moins nombreux couvrent un territoire gigantesque et sont donc souvent en déplacements. Il y a également eu une centralisation du recrutement qui a défavorisé la MRC de Minganie, car quand le recrutement se fait dans un grand centre, l'expression loin des yeux loin du cœur s'applique malheureusement. On se bat pour quelque chose qu'on connaît, c'est humain. Depuis moins d'un an, le CISSS a implanté de nouveaux postes nommés coordonnateur de territoire qui sont les interlocuteurs de proximité. L'avenir nous dira si c'est efficace ou pas.

Les freins sont donc :

- Le financement inadapté à la réalité de la région (faible population et territoire immense);
- Le mur-à-mur dans les programmes, subventions, etc.;
- L'éloignement des centres décisionnels et des services;
- La perte de mobilisation et de concertation.

Les méconnaissances des réalités territoriales et sociales de la Minganie engendrent une nécessité de la région de toujours justifier, démontrer et revendiquer la plus simple demande. Ces démonstrations constantes représentent un frein au développement et à la créativité dont pourrait faire preuve le territoire en matière d'Agir tôt.

Chaque éloignement des centres décisionnels est une perte de pouvoir d'agir pour la région. Dans une ère où l'Empowerment est un des mots les plus utilisés pour la lutte à la pauvreté et à l'isolement social, il est triste de constater que les actions gouvernementales au niveau de régions comme la Minganie vont à l'encontre de cette notion.

En arrière des discours de services, de prestataires, de coupures administratives et budgétaires, d'économie d'échelle, d'atteinte d'objectifs, de réforme, il y a les enfants et leur famille et ce sont eux à chaque décision qui sont pénalisés, ce sont eux qui sont de plus en plus isolés sur des territoires comme celui de la Minganie.

Par exemple, au sein de la MRC il y a la municipalité de L'Île-d'Anticosti qui n'a aucun transport quotidien par avion ou bateau qui la relie à la Côte-Nord. En arrière de ce fait



pour lequel la municipalité et la MRC se battent avec le gouvernement depuis des années, il y a des enfants qui vivent sur cette île, isolés et vulnérables.

Lorsque le Québec décide d'occuper un territoire, quel qu'il soit, alors il a le devoir de donner à chaque enfant de ce territoire les mêmes chances que ceux de l'ensemble du Québec. Il a le devoir, peu importe le nombre d'enfants dans une communauté, de lui offrir des services de proximité adaptés, justes et équitables en termes de santé, de services sociaux d'éducation et de prévention.

Il a le devoir de prendre soin de chaque enfant de son territoire, peu importe où il est né.

En guise de conclusion, les solutions sont :

- Un gouvernement qui est sensible et s'adapte aux réalités des territoires. Un gouvernement qui reconnaît la particularité territoriale de la Minganie et de la Côte-Nord;
- Un financement adapté à la réalité de la région;
- Une souplesse et une flexibilité dans l'application des mesures, programmes subventions gouvernementaux;
- Des services et des centres décisionnels de proximité;
- Un interlocuteur permettant de conserver une concertation et une mobilisation des grands organismes tels que santé, services sociaux et éducation.

Les craintes de la Minganie pour l'avenir de ses enfants :

- L'éloignement constant et régulier des services de santé et services sociaux de proximité;
- L'éloignement constant des centres décisionnels qui enlève toujours un peu plus de pouvoir d'action à la Minganie;
- La prochaine réforme de l'éducation qui donne au ministre le pouvoir de fusionner des centres administratifs et menace donc encore une fois notre pouvoir d'action en ayant la possibilité de concentrer les services vers les grands centres, soit Sept-Îles ou Baie-Comeau.